

Le 6 septembre 2012

Saint-Gobain signe un accord-cadre relatif à la diversité avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Pierre-André de Chalendar, Président Directeur-Général de la Compagnie de Saint-Gobain, et les cinq organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, la CFTC, CGT et CGT-FO) ont signé un accord-cadre relatif à la diversité.

L'engagement de Saint-Gobain contre toute forme de discrimination est au cœur des valeurs fondamentales du Groupe que sont les principes de solidarité, de respect des personnes et de la légalité et des droits des employés, qui sont formalisées dans les « Principes de Comportement et d'Action ».

Cet accord-cadre constitue une démarche complémentaire du principe de non-discrimination. Sa signature marque une nouvelle étape de la politique de ressources humaines du Groupe dont les quatre axes prioritaires ont été définis dans le cadre du lancement du programme « OPEN » en 2011, à savoir la mobilité professionnelle des collaborateurs, la diversité des équipes, l'engagement des collaborateurs et le développement des talents.

Applicable en France à partir du mois d'octobre prochain, cet accord s'articule autour de trois axes :

- Mesures d'aide à l'insertion de profils issus des zones urbaines sensibles, afin de permettre une bonne intégration en entreprise et de favoriser la construction de parcours professionnels réussis :
 - o Renforcement des dispositifs de formation en alternance
 - o Mobilisation sur la base d'un réseau spécialisé (« 100 Chances 100 Emplois » « Nos Quartiers ont des Talents »)
 - o Mesures en faveur de la lutte contre l'illettrisme
- Engagements en faveur de la prise en compte de l'intégration et de l'accompagnement du handicap dans l'entreprise :
 - o Maintien dans l'emploi
 - o Recrutement
 - o Outil d'aide à la gestion des ressources humaines
 - o Développement des relations avec les entreprises du secteur protégé

- Renforcement et valorisation de la présence des femmes permettant ainsi d'étendre le plan « diversité » initié à l'échelle du Groupe par la Direction Générale :
 - o Embauche
 - o Egalité de rémunération
 - o Promotion professionnelle
 - o Conditions de travail
 - o Articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de responsabilités parentales

Cet accord s'appuie sur l'accord national interprofessionnel du 12 octobre 2006 relatif à la diversité dans l'entreprise et est en accord avec les engagements pris par le Groupe dans le cadre de la signature de la Charte de la diversité en novembre 2006.

A propos de Saint-Gobain

Saint-Gobain, leader mondial de l'habitat, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction en apportant des solutions innovantes aux défis de la croissance, des économies d'énergie et de protection de l'environnement. Avec un chiffre d'affaires de 42,12 milliards d'euros en 2011, Saint-Gobain est présent dans 64 pays avec près de 195 000 salariés. Pour plus d'informations sur Saint-Gobain, rendez-vous sur le site www.saint-gobain.com.

Contacts presse
Sophie CHEVALLON + 33 1 47 62 30 48 Susanne TRABITZSCH + 33 1 47 62 43 25